**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 72 (2001)

Heft: 1

Artikel: Sécurité des transactions et protection des données : l'exemple de la

Banque Cantonale du Jura

Autor: Rion, Joël

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-824239

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

Sécurité des transactions et protection des données

# L'exemple de la Banque Cantonale du Jura

Par Joël Rion, Banque Cantonale du Jura

Dans les lignes qui suivent, nous tentons d'expliquer brièvement les mesures à prendre afin d'assurer aussi bien la sécurité des transmissions par l'internet que la protection des données de l'utilisateur. A cette fin, nous avons pris l'exemple de la sécurité qu'offre la Banque Cantonale du Jura aux utilisateurs du E-banking BCJ lors de paiements ou d'ordres de bourse transmis par l'internet.

Il convient de scinder la sécurité en trois niveaux :

- a) la sécurité de la connexion;
- b) l'identification de l'utilisateur;
- c) la vérification des ordres du client.

### La sécurité de la connexion

Lors de la transmission de données via l'internet, entre l'ordinateur (P.C.) du client et le serveur de la banque et vice versa, la sécurité est garantie par un cryptage de 128 bits. La Banque Cantonale du Jura utilise une nouvelle technique de cryptage, le Financial Certificat. Ce certificat est établi par un organisme accrédité par le gouvernement des Etats-Unis et requiert une autorisation gouvernementale pour son exportation; il n'est délivré qu'à des instituts bancaires. En Suisse, la société VERISING est chargée de vérifier l'identité des instituts bancaires avant de pou-

voir lui remettre un Financial Certificat.

Ce certificat est mis à disposition par le serveur de la banque dès que l'utilisateur se connecte au E-banking de la Banque Cantonale du Jura et établit immédiatement une connexion sécurisée. Dès lors, le cryptage reste actif tout au long de la session.

Au niveau de la banque, cette solution a été contrôlée par des experts en informatique avec des tests de pénétration du réseau et a été qualifiée de sûre dans le contexte actuel.

Les clés de cryptage 128 bits sont actuellement reconnues comme étant les plus puissantes, mais paradoxalement cette clé n'est utilisée que dans peu de pays ou réservée uniquement aux gouvernements notamment en France, en Allemagne ou aux Etats-Unis. Les banques ou instituts financiers travaillent avec un cryptage de 64 bits, qui est donc moins sécurisé. Passons maintenant à l'identification de l'utilisateur.

### Identification de l'utilisateur

Une fois que la connexion entre l'ordinateur (P.C.) du client et le serveur internet est assurée, un contrôle de l'ayant droit est ensuite effectué sous trois formes :

- a) le numéro de contrat;
- b) le mot de passe du client ;
- c) un code à biffer.

Le numéro de contrat sert également à définir les comptes ou dépôts titres disponibles et accessibles pour le client par l'internet, ainsi que les types d'opérations que le client peut effectuer (demandes de solde, demandes d'extraits, téléchargement d'entrées BVR, ordres de paiements, ordres de bourse, etc.). Il est également possible de fixer des montants limites par opération ou de définir le genre de «signature» pour la validation d'un ordre, c'est-à-dire, par exemple,

### LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

libération individuelle ou libération collective dans le cas de sociétés ; le système peut exiger une confirmation de la libération par une deuxième personne, respectivement par un deuxième contrat pour la validation de l'ordre.

Lorsqu'un client tente sans succès de se connecter plus de trois fois (souvent suite à une erreur dans l'introduction du code à biffer) le système bloque automatiquement le contrat E-banking. Le client doit alors contacter la banque qui, avant de réactiver le contrat, vérifie qu'il s'agit bien d'une erreur et non d'une tentative de connexion par une tierce personne qui aurait par exemple trouvé soit un numéro de contrat, soit une liste de codes à biffer.

La Banque Cantonale du Jura étudie actuellement l'introduction d'une «Smart Card» destinée à remplacer la liste de code à biffer et qui assurera une authentification encore plus grande.

### La vérification des ordres

Une fois toutes ces vérifications exécutées avec succès, différents contrôles ont encore lieu de façon automatique :

- a) le solde disponible du compte lors d'achat de titres ou d'ordre de paiements
- b) l'effectif de titres lors de la vente.

Si ces conditions ne sont pas requises, l'ordre est mis en suspens et la banque contacte le client.

### **Quelques petits conseils**

Pour augmenter le niveau de confidentialité et de sécurité de leurs transactions électroniques, nous recommandons aux utilisateurs de respecter encore les quelques points suivants:

 a) modifier immédiatement le mot de passe après l'avoir reçu;  b) choisir un mot de passe simple mais faire en sorte qu'un tiers ne puisse le deviner (pas de nom / N°de téléphone / plaque d'auto / marque de voiture / etc.);

- c) éviter de noter ce mot de passe sur quelque support que ce soit;
- d) ne pas copier la liste des codes à biffer ni la sauvegarder dans l'ordinateur lui-même;
- e) conserver cette liste en lieu sûr;
- f) ne pas appeler d'autres pages internet pendant la session de travail avec l'application bancaire;
- g) fermer la session lorsque les opérations sont terminées.

La mise en œuvre par la BCJ du système très performant décrit ci-dessus, ainsi que le respect des diverses procédures par l'utilisateur, garantissent donc une excellente sécurité des transactions électroniques. ■



La garantie du succès exige les meilleurs éléments... Et le meilleur partenaire

Kelly propose un éventail étendu de services qui répond aux besoins en ressources humaines des sociétés de toute taille et de tout secteur d'activités. En Suisse, nous offrons nos prestations dans les domaines suivants:

## Bureau - Technique - Bâtiment - Médical Call Center - Kelly Scientific Ressources

Nos méthodes de recrutement et d'évaluation interactives garantissent une sélection efficace et ciblée.

### Nos succursales dans votre région:

Moutier 032/493 45 95

Delémont 032/422 33 63

Porrentruy 032/467 30 00



www.kellyservices.ch



Place réservée pour votre annonce. Delémont, tél. 032 4244646 Porrentruy, tél. 032 4661084 Moutier, tél. 032 4934855

PUBLICITAS

## Restaurant La Couronne Moutier

Tél. 032 493 74 14